

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00094

Numéro SIREN : 817 802 762

Nom ou dénomination : SOS BOISSONS

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2021 sous le numéro de dépôt A2021/007395

## SOS BOISSONS

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 3.000 euros  
Siège social sis à GRENOBLE (38000)  
65, cours Jean Jaurès

817 802 762 RCS GRENOBLE

---

### DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 27 AVRIL 2021

Les soussignés :

- Monsieur **Bruno CASALI**, né à GRENOBLE (38) le 1<sup>er</sup> janvier 1987, de nationalité française et demeurant à FONTANIL-CORNILLON (38120) – 4, impasse Miplaine
- Monsieur **Sylvain ATTARD**, né à LENS (62) le 31 juillet 1983, de nationalité française et demeurant à SAINT-EGREVE (38120) – 9, chemin du Fié,
- Monsieur **Rémi BROCHUT**, né à SAINT-MARTIN-D'HERES (38) le 17 janvier 1989, de nationalité française et demeurant à GRENOBLE (38000) – 41, avenue de Vizille,

Seuls Associés de la société « **SOS BOISSONS** », Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 euros divisé en 3.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, dont le siège social est sis à GRENOBLE (38000) – 65, cours Jean Jaurès, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 813 253 523 (ci-après dénommée la « **Société** »),

ONT PRIS, A L'UNANIMITE, LES DECISIONS SUIVANTES :

- Renonciation des associés à se prévaloir de leur droit de préemption institué par l'article 18.1 des statuts de la Société en suite du projet de cession, porté à leur connaissance, de l'intégralité des actions détenues par Monsieur **Bruno CASALI** dans le capital de la société, au profit de Messieurs Sylvain ATTARD et Rémi BROCHUT, respectivement à hauteur de 500 actions chacun,
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Bruno CASALI de ses fonctions de Directeur Général de la Société et des fonctions dont il était investi,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

-oOo-

B

SA

RB

### **PREMIERE DECISION**

*Renonciation des associés à se prévaloir de leur droit de préemption institué par l'article 18.1 des statuts de la Société en suite du projet de cession, porté à leur connaissance, de l'intégralité des actions détenues par Monsieur **Bruno CASALI** dans le capital de la Société, au profit de Messieurs Sylvain ATTARD et Rémi BROCHUT, respectivement à hauteur de 500 actions chacun*

Les Associés, à l'unanimité, déclarent avoir été valablement informés du projet de cession par Monsieur **Bruno CASALI** des mille (1.000) actions qu'il détient dans le capital de la Société, soit la totalité des actions lui appartenant, au profit de Messieurs Sylvain ATTARD et Rémi BROCHUT, respectivement à hauteur de 500 actions chacun, et dispensent, en conséquence, Monsieur **Bruno CASALI** d'avoir à respecter le formalisme particulier inhérent audit projet et prévu, en telle hypothèse, à l'article 18.1 des statuts de la Société.

Les Associés, à l'unanimité, déclarent renoncer, en tant que de besoin expressément, de manière individuelle, à exercer leur droit de préemption conféré par l'article 18.1 des statuts de la Société, sur lesdites mille (1.000) actions et se déclarent, à cet égard, être pleinement remplis de leur droits.

### **DEUXIEME DECISION**

*Prise d'acte de la démission de Monsieur Bruno CASALI de son mandat de Directeur Général de la Société et des fonctions dont il était investi*


Les Associés, à l'unanimité, prennent acte de la démission de Monsieur Bruno CASALI, à compter de ce jour, de son mandat de Directeur Général de la Société et des fonctions dont il était investi et décident de ne pas pourvoir à son remplacement.

### **TROISIEME DECISION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

Les Associés, à l'unanimité, confèrent tous pouvoirs au Cabinet « **PEYRET GOURGUE & Associés** », Avocats à MONTBONNOT-SAINT-MARTIN (38330) – 2, rue Lavoisier, pour remplir toutes formalités de droit.

**Monsieur Bruno CASALI**



**Monsieur Sylvain ATTARD**



**Monsieur Rémi BROCHUT**

